

"La priorité nationale et la liberté d'installation doivent être préservées dans leurs principes"

■ Qu'attendent les entreprises de Monaco des négociations en cours avec l'Union Européenne ?

PO : "Les entreprises attendent que les négociations se déroulent dans un climat serein leur permettant, pour celles dont parfois leur avenir en dépend, de prévoir le mieux possible leur développement ou leur restructuration. Il y a des secteurs qui sont dans une situation particulièrement tendue depuis que les normes européennes ne leur permettent plus, sans ces accords - car ces négociations doivent porter sur la validation de nombreux accords -, de pouvoir exporter dans l'Union Européenne. Les entreprises monégasques attendent que ces négociations aboutissent tout en préservant les fondamentaux de notre système économique et social. L'Etat monégasque travaille, me semble-t-il, dans cet état d'esprit".

■ Il semble que le point le plus délicat concerne le maintien de la priorité nationale. Quel est votre sentiment sur cette spécificité ? La demande d'ouverture d'un vaste marché est-elle compatible pour vous avec le maintien de cette protection non pratiquée dans les Etats membres de l'Union ?

PO : "Notre modèle est particulier à Monaco. Pour conserver notre attractivité et pour tenir compte de la composition de notre sociologie et de la diversité de notre économie, nous ne devons pas transiger sur ce qui fait partie de notre ADN : la priorité nationale, qui est un droit constitutionnel. Il n'y a pas de raison pour que ce pré-requis soit remis en question, vu notre taille et nos caractéristiques très spécifiques avec une population étrangère résidente plus de cinq fois supérieure aux nationaux. Je pense que si nous expliquons la nature et la structure de notre économie et de notre société, donc les fondamentaux de notre Pays, alors l'Union Européenne ne viendra pas sur un terrain qui n'est pas comparable avec les autres grandes économies européennes évidemment. La priorité nationale et la liberté d'installation pour les professions réglementées doivent être préservées dans leurs principes. Charge aux négociateurs de faire comprendre, une fois de plus, les spécificités de notre pays. C'est essentiel mais cela ne doit pas nous crisper alors que les enjeux pour l'avenir de notre économie et des entreprises de Monaco sont primordiaux pour notre bonne santé financière et donc notre indépendance".



© photo Azam

* Président de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)